

Table des matières

| | |
|--|---|
| Introduction | 2 |
| Profil enseignement | 3 |
| Compétences et acquis au terme de la formation | 3 |
| Programme | 3 |
| Programme détaillé par matière | 3 |
| Cours et acquis d'apprentissage du programme | 5 |
| Informations diverses | 6 |
| Liste des bacheliers proposant cette mineure | 6 |
| Conditions d'accès | 6 |
| Pédagogie | 6 |
| Evaluation au cours de la formation | 6 |
| Formations ultérieures accessibles | 6 |
| Gestion et contacts | 7 |
| Organisation pratique | 7 |

MINSPOL - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'accès en sciences politiques offre :

- une solide formation de base permettant de s'appropriier les fondements des disciplines constitutives des sciences politiques ;
- un accès aux masters suivants, à certaines conditions, en fonction des cours qu'ils auront choisis dans la mineure :
 - master en sciences politiques, à orientation générale
 - master en sciences politiques, relations internationales
 - master en administration publique

MINSPOL - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Développer et acquérir un socle de connaissances et compétences qui constituent les fondements des sciences politiques, discipline autre que celle de sa majeure, et donc maîtriser les prérequis nécessaires en vue, si l'étudiant le souhaite, d'un accès direct au master en sciences politiques, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'accès en sciences politiques.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser, avec la rigueur exigée par les sciences politiques, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) qui constituent les prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en sciences politiques.
2. S'approprier et maîtriser les fondements de la démarche de recherche scientifique (méthodologie de recherche) spécifique aux sciences politiques, prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en sciences politiques.
3. Faire preuve d'une capacité d'un mode de raisonnement spécifique aux sciences politiques avec rigueur.
4. Appréhender, questionner, analyser, discuter et résoudre une problématique des sciences politiques, en mobilisant les fondements disciplinaires et méthodologiques pertinents.
5. Développer un angle de lecture et une analyse critique et réflexive spécifiques aux sciences économiques

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027
- ⊖ Non organisé cette année académique 2026-2027 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2026-2027 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

La mineure totalise 30 crédits qui se répartissent en 15 crédits en deuxième bloc annuel et 15 crédits en troisième bloc annuel du programme de bachelier.

Bloc
annuel

2 3

o Contenu:

⊗ Pour les bacheliers en Sociologie et anthropologie, en Sciences humaines et sociales, ou en Information en communication (30 crédits)

Choisir 1 bloc de 15 crédits en fonction du master visé et 15 crédits au choix parmi les deux autres blocs OU choisir 2 blocs complets.

⊗ Si le master visé est le master en administration publique

| | | | | | |
|-------------|---|--------------------------------|----------------------------------|---|---|
| ⊗ LSPOL1124 | Système politique et administratif de la Belgique | Min Reuchamps Benoît Rihoux | FR [q2] [30h+5h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |
| ⊗ LSPOL1223 | Action publique | David Aubin | FR [q1] [30h+5h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |
| ⊗ LSPOL1301 | Public policies Ce cours ne s'ouvrira qu'en 2027-2028. | | FR [q1] [30h+5h] [5 Crédits] △ 🌐 | X | X |

⊗ Si le master visé est le master en sciences politiques, à orientation générale

| | | | | Bloc annuel | |
|-------------|--|-------------------------------|----------------------------------|-------------|---|
| | | | | 2 | 3 |
| ✘ LSPOL1121 | Citoyennes, citoyens et politique | Claire Dupuy Benoît Rihoux | FR [q2] [30h+5h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |
| ✘ LSPOL1223 | Action publique | David Aubin | FR [q1] [30h+5h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |
| ✘ LPOLS1212 | Contemporary political regimes en 2026-2027 <i>Il n'est pas possible de mettre à la fois LPOLS1212 et LSPOL1312 à son programme.</i> | | EN [q2] [30h] [5 Crédits] Δ 🌐 | X | X |
| ✘ LSPOL1312 | Contemporary political regimes à partir de 2027-2028 <i>Il n'est pas possible de mettre à la fois LPOLS1212 et LSPOL1312 à son programme.</i> | | EN [q2] [30h+5h] [5 Crédits] Δ 🌐 | X | X |

✘ Si le master visé est le master en sciences politiques, orientation relations internationales

✘ En 2026-2027 :

| | | | | | |
|-------------|--|---------------------------|---------------------------------|---|---|
| ✘ LPOLS1319 | Introduction à la géopolitique | Tanguy de Wilde d'Estmael | FR [q1] [30h+15h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |
| ✘ LPOLS1320 | Introduction aux relations internationales | Michel Liegeois | FR [q2] [30h+15h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |
| ✘ LPOLS1323 | Institutions et politiques européennes | Tanguy de Wilde d'Estmael | FR [q1] [40h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |

✘ À partir de 2027-2028 :

| | | | | | |
|-------------|---|--|----------------------------------|---|---|
| ✘ LSPOL1319 | Géopolitique et système international | | FR [q1] [30h+5h] [5 Crédits] Δ 🌐 | X | X |
| ✘ LSPOL1320 | Introduction aux relations internationales | | FR [q2] [30h+5h] [5 Crédits] Δ 🌐 | X | X |
| ✘ LSPOL1323 | Organisations, institutions et politiques européennes | | FR [q1] [30h+5h] [5 Crédits] Δ 🌐 | X | X |

✘ Pour les bacheliers autres qu'en Sociologie et anthropologie, Sciences humaines et sociales, ou en information en communication (30 crédits)

En plus des deux activités imposées, choisir 1 bloc de 15 crédits en fonction du master visé.

| | | | | | |
|-------------|---|-------------------------------------|------------------------------------|---|---|
| ○ LESPO1115 | Science politique | Pierre Baudewyns | FR [q1] [30h] [6 Crédits] 🌐 | X | X |
| ○ LESPO1214 | Méthodes qualitatives et quantitatives pour les sciences sociales | Pierre Baudewyns Nathalie Burnay | FR [q1+q2] [30h+15h] [9 Crédits] 🌐 | X | X |

✘ Si le master visé est le master en administration publique

| | | | | | |
|-------------|--|--------------------------------|----------------------------------|---|---|
| ✘ LSPOL1124 | Système politique et administratif de la Belgique | Min Reuchamps Benoît Rihoux | FR [q2] [30h+5h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |
| ✘ LSPOL1223 | Action publique | David Aubin | FR [q1] [30h+5h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |
| ✘ LSPOL1301 | Public policies <i>Ce cours ne s'ouvrira qu'en 2027-2028.</i> | | EN [q1] [30h+5h] [5 Crédits] Δ 🌐 | X | X |

✘ Si le master visé est le master en sciences politiques, à orientation générale

| | | | | | |
|-------------|--|-------------------------------|----------------------------------|---|---|
| ✘ LSPOL1121 | Citoyennes, citoyens et politique | Claire Dupuy Benoît Rihoux | FR [q2] [30h+5h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |
| ✘ LSPOL1223 | Action publique | David Aubin | FR [q1] [30h+5h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |
| ✘ LPOLS1212 | Contemporary political regimes en 2026-2027 <i>Il n'est pas possible de mettre à la fois LPOLS1212 et LSPOL1312 à son programme.</i> | | EN [q2] [30h] [5 Crédits] Δ 🌐 | X | X |
| ✘ LSPOL1312 | Contemporary political regimes à partir de 2027-2028 <i>Il n'est pas possible de mettre à la fois LPOLS1212 et LSPOL1312 à son programme.</i> | | EN [q2] [30h+5h] [5 Crédits] Δ 🌐 | X | X |

✘ Si le master visé est le master en sciences politiques, orientation relations internationales

✘ En 2026-2027 :

| | | | | | |
|-------------|--|---------------------------|---------------------------------|---|---|
| ✘ LPOLS1319 | Introduction à la géopolitique | Tanguy de Wilde d'Estmael | FR [q1] [30h+15h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |
| ✘ LPOLS1320 | Introduction aux relations internationales | Michel Liegeois | FR [q2] [30h+15h] [5 Crédits] 🌐 | X | X |

Bloc
annuel

2 3

| | | | | | |
|-------------|--|---------------------------|-----------------------------|---|---|
| ⌘ LPOLS1323 | Institutions et politiques européennes | Tanguy de Wilde d'Estmael | FR [q1] [40h] [5 Crédits] 🌐 | x | x |
|-------------|--|---------------------------|-----------------------------|---|---|

⌘ À partir de 2027-2028 :

| | | | | | |
|-------------|---|--|----------------------------------|---|---|
| ⌘ LSPOL1319 | Géopolitique et système international | | FR [q1] [30h+5h] [5 Crédits] Δ 🌐 | x | x |
| ⌘ LSPOL1320 | Introduction aux relations internationales | | FR [q2] [30h+5h] [5 Crédits] Δ 🌐 | x | x |
| ⌘ LSPOL1323 | Organisations, institutions et politiques européennes | | FR [q1] [30h+5h] [5 Crédits] Δ 🌐 | x | x |

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MINSPOL - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en histoire [prog-2026-hist1ba]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2026-huso1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2026-arke1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2026-hori1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2026-comu1ba]
- > Bachelier en sciences géographiques, orientation générale [prog-2026-geog1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [prog-2026-musi1ba]
- > Bachelier en sciences religieuses [prog-2026-reli1ba]
- > Bachelier en sciences biomédicales [prog-2026-sbim1ba]
- > Bachelier en sociologie et anthropologie [prog-2026-soca1ba]
- > Bachelier en droit [prog-2026-droi1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2026-clas1ba]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [prog-2026-edph1ba]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [prog-2026-ecge1ba]

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les étudiants inscrits à un programme de bachelier sont admis à la formation, [pour autant que leur cursus principal le permette](#).

PÉDAGOGIE

Les méthodes pédagogiques sont variées : cours magistraux, pédagogie active, travaux personnels ou en groupe. Les cours magistraux visent à transmettre une matière tandis que les séminaires et travaux pratiques requièrent une participation active de l'étudiant.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des évaluations](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Les étudiants qui ont intégré cette mineure à leur formation de bachelier auront accès aux masters suivants à certaines conditions, et notamment en fonction des cours qu'ils auront choisis dans la mineure :

[Master \[120\] en sciences politiques, orientation générale](#) (Louvain-la-Neuve)

[Master \[60\] en sciences politiques, orientation générale](#) (Louvain-la-Neuve)

[Master \[60\] en sciences politiques, orientation générale](#) (Mons)

[Master \[120\] en sciences politiques, orientation relations internationales \(Louvain-la-Neuve\)](#)

[Master \[120\] en sciences politiques, orientation relations internationales \(Mons\)](#)

[Master \[120\] en administration publique \(Louvain-la-Neuve\)](#)

[Master \[120\] en administration publique \(Mons\)](#)

Pour chacun de ces masters, consulter la rubrique "conditions d'admission".

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/ESPO/SESP

Bureau du premier cycle ([SESP](#))

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication ([ESPO](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

SESP

Place Montesquieu 1 - bte L2.08.08

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 41 16](#) - Fax: [+32 \(0\) 10 47 45 61](#)

Responsable académique du programme: [Benoît Rihoux](#)

Personne(s) de contact

- Responsable administrative: [Marie Gilot](#)

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à la mineure

1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Modalités d'inscription: SESP (ESPO)1er cycle

2. Admission à la mineure

Non pertinent.

3. Inscription à la mineure

En deuxième bloc annuel

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième année avant de s'inscrire à une option.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement ré-inscrit.

En troisième bloc annuel

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription à la deuxième année du programme de bachelier disponible sur le web.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter le conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<https://www.uclouvain.be/fr/formations/horaires-espo>

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée du deuxième bloc annuel du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de ses deuxième et troisième blocs annuels en tenant compte des horaires de la mineure.

En cas de conflit horaire plusieurs solutions sont envisageables :

- Reporter des cours en BAC3

En cas de conflit en BAC2 (entre un cours de la majeure et un cours de la mineure), l'étudiant peut demander via requête au conseiller aux études, à reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré requis voir FAQ7). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure.

- Anticiper des cours de BAC3

Si, en préparant son horaire étalé sur les deux derniers bloc annuel de baccalauréat, l'étudiant de BAC2 se rend compte qu'il aura un conflit en BAC3 (cours de la majeure et cours de l'option), il peut demander à anticiper un des deux cours en BAC2. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure. L'étudiant doit demander l'accord de sa conseillère aux études pour ses anticipations de cours au bloc annuel précédent au moyen du formulaire de requête.

- Assumer le conflit

L'étudiant peut, dans certains cas, bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et, du coup, sa présence à ce cours n'est plus indispensable. Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions particulières, l'étudiant doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant concerné. Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans le descriptif des cours repris sur le programme d'études (en cliquant sur le code du cours).

- Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit

Les informations concernant les équivalences de cours sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé.

L'étudiant doit demander, via le formulaire de requête, l'accord de sa conseillère aux études pour pouvoir remplacer un cours de son programme par un cours équivalent.

Formulaire d'inscription aux activités de la mineure

1. Information sur les prérequis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

Supports disponibles

1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours.

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Organisation des examens

1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

2. Consultation des horaires d'examens

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site web : <https://www.uclouvain.be/fr/formations/horaires-espo>